

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos N3B

Révision: 01.12.2025

Code du produit: 700

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Jokisch Monos Atos N3B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Huile de coupe

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Jokisch GmbH	
	Germany	
Rue:	Industriestraße 5	
Lieu:	D-33813 Oerlinghausen	
Téléphone:	+49(0)5202/9734-0	Téléfax: +49(0)5202/9734-49
E-mail:	info@jokisch-fluids.de	
Interlocuteur:	Regulatory affairs	
E-mail:	MSDS@jokisch-fluids.de	
Internet:	www.jokisch-fluids.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Numéro d'appel d'urgence (24h) +1 872 5888271 (JRR) (en, fr); numéro ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Information supplémentaire

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH208	Contient Acides résiniques et colophanes. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos N3B

Révision: 01.12.2025

Code du produit: 700

Page 2 de 12

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
10017-56-8	Triethylammonium, salt with phosphoric acid			2,5 - < 5 %
	233-010-0			
	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; H315 H319			
111-46-6	2,2'-oxydiéthanol, diéthylène glycol			1 - < 2,5 %
	203-872-2	603-140-00-6	01-2119457857-21	
	Acute Tox. 4; H302			
73138-82-6	Acides résiniques et colophanes			0,1 - < 1 %
	277-299-1	650-015-00-7		
	Skin Sens. 1; H317			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
111-46-6	203-872-2	2,2'-oxydiéthanol, diéthylène glycol	1 - < 2,5 %
	dermique: DL50 = 11890 mg/kg; par voie orale: DL50 = 12600 mg/kg		

Information supplémentaire

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

En cas de malaises persistants, consulter un médecin. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone. Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos N3B

Révision: 01.12.2025

Code du produit: 700

Page 3 de 12

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:
Dioxyde de carbone (CO₂).
Monoxyde de carbone
Oxydes nitriques (NO_x).

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Utiliser un équipement de protection individuel Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

Pour les non-secouristes

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Pour les secouristes

Protection individuelle du premier sauveteur Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Eloigner toute source d'ignition. Utiliser une protection respiratoire adéquate

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.
Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.
Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de brouillard d'huile.
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.
Température de stockage conseillée : 5-40 °C

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos N3B

Révision: 01.12.2025

Code du produit: 700

Page 4 de 12

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Durée de stockage maximale : 3 ans

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	10	67,5		VME (8 h)	
		15	101,2		VLE (15 min)	
141-43-5	2-aminoéthanol	1	2,5		VME (8 h)	
		3	7,6		VLE (15 min)	
111-42-2	Diéthanolamine	3	15		VME (8 h)	

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos N3B

Révision: 01.12.2025

Code du produit: 700

Page 5 de 12

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
111-46-6	2,2'-oxydiéthanol, diéthylène glycol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	44 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	60 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	43 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	12 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	12 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	21 mg/kg p.c./jour
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	83 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	60,7 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	67,5 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	40,5 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	40,5 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	67,5 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	101,2 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	50 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	5 mg/kg p.c./jour
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,51 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	3 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,18 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,28 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	1,5 mg/kg p.c./jour
111-42-2	2,2'-iminodiéthanol, diéthanolamine			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,75 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,125 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,5 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,125 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,130 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,07 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,06 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos N3B

Révision: 01.12.2025

Code du produit: 700

Page 6 de 12

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
111-46-6	2,2'-oxydiéthanol, diéthylène glycol	
Eau douce		10 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'eau douce		20,9 mg/kg
Sédiment marin		2,09 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		199,5 mg/l
Sol		1,53 mg/kg
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique de l'éthylène glycol	
Eau douce		1,1 mg/l
Eau de mer		0,11 mg/l
Sédiment d'eau douce		4,4 mg/kg
Sédiment marin		0,44 mg/kg
Intoxication secondaire		56 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		200 mg/l
Sol		0,4 mg/kg
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine	
Eau douce		0,07 mg/l
Eau de mer		0,007 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,357 mg/kg
Sédiment marin		0,036 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		1,29 mg/kg
111-42-2	2,2'-iminodiéthanol, diéthanolamine	
Eau douce		0,021 mg/l
Eau de mer		0,002 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,092 mg/kg
Sédiment marin		0,0092 mg/kg
Sol		1,63 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

EN 166

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos N3B

Révision: 01.12.2025

Code du produit: 700

Page 7 de 12

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection de la peau

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Établir un plan de protection de la peau.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	caractéristique	
Odeur:	caractéristique	
		Testé selon la méthode
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé	
Limite inférieure d'explosivité:	2,6 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	12,6 vol. %	
Point d'éclair:	>180 °C	DIN EN 57
Température d'auto-inflammation:	325 °C	
pH-Valeur (à 20 °C):	8,0	
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	57 mm ² /s	ASTM D 7042
Pression de vapeur:	non déterminé	
Densité (à 20 °C):	1,03 g/cm ³	EN ISO 12185

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Éviter ce qui suit : Agents oxydants, fortes. Acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: aucune

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos N3B

Révision: 01.12.2025

Code du produit: 700

Page 8 de 12

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.
Les données se rapportent au composant principal.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 5000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
111-46-6	2,2'-oxydiéthanol, diéthylène glycol					
	orale	DL50 mg/kg	12600	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	11890	Lapin		

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Contient Acides résiniques et colophanes. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de risques spéciaux à signaler. Expériences tirées de la pratique.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos N3B

Révision: 01.12.2025

Code du produit: 700

Page 9 de 12

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
111-46-6	2,2'-oxydiéthanol, diéthylène glycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 32000	96 h	Gambusia affinis	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	10000	48 h	Daphnia magna	
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	15380	7 d	Pimephales promelas	
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	> 100	3 d	Pseudokirchnella subcapitata	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	8590	7 d	Ceriodahnia dubia	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'est pas facilement biodégradable.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
111-46-6	2,2'-oxydiéthanol, diéthylène glycol				
	OECD TG 302 C	82 %	28		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
	OECD TG 301 F	90%	28		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
111-46-6	2,2'-oxydiéthanol, diéthylène glycol	-1,98 (25°C)

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
111-46-6	2,2'-oxydiéthanol, diéthylène glycol	100	Fish	

12.4. Mobilité dans le sol

dans l'état fourni: liquide

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB .

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Éliminer en observant les réglementations administratives.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos N3B

Révision: 01.12.2025

Code du produit: 700

Page 10 de 12

Code d'élimination des déchets - Produit

120107 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; huiles d'usinage à base minérale sans halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions); déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

120109 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; émulsions et solutions d'usinage sans halogènes; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

-

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

-

14.5. Dangers pour l'environnement

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos N3B

Révision: 01.12.2025

Code du produit: 700

Page 11 de 12

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Protection individuelle: voir rubrique 8

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les
émissions industrielles: 31,246 % (321,835 g/l)

Directive 2004/42/CE relative à COV
dans les vernis et peintures: 38,15 % (400,574 g/l)

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des
jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la
(les) section(s): 8, 11, 15.

AICS (Australien), DSL (Kanada), IECSC (China), REACH (Europäische Union), ENCS (Japan),
ISHL (Japan), KECI (Korea), NZIoC (Neuseeland), PICCS (Philippinen), TSCA (USA)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos N3B

Révision: 01.12.2025

Code du produit: 700

Page 12 de 12

Abréviations et acronymes

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4
Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2
Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH208	Contient Acides résiniques et colophanes. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)